

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

FICHE JUSTIFICATIVE STECAL - Secteur de
Taille et de capacité d'accueil limités

COMMUNE : LESCUN

DATE : 15.12.24

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-13 du CU : « Le règlement peut, à titre **exceptionnel**, **délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières** des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés des constructions.

Ces secteurs sont délimités après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Leur caractère exceptionnel s'apprécie, entre autres critères, en fonction des caractéristiques du territoire, du type d'urbanisation du secteur, de la distance entre les constructions ou de la desserte par les réseaux ou par les équipements collectifs.

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des STECAL

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...),
- Activité existante avec projet de développement avéré,
- Projet de création d'activité avéré,
- Limiter l'emprise du STECAL aux stricts besoins de l'activité : absence de consommation foncière ou le cas échéant consommation foncière très limitée.

EMPLACEMENT DU PROJET :

Adresse : Camping du Lauzart 1640 Route départementale 340 - 64490 Lescun

Référence cadastrale et superficie actuelle : B1239 et B468 sur environ 26 000m²

Extrait cadastral (insérer un extrait et Vue aérienne)

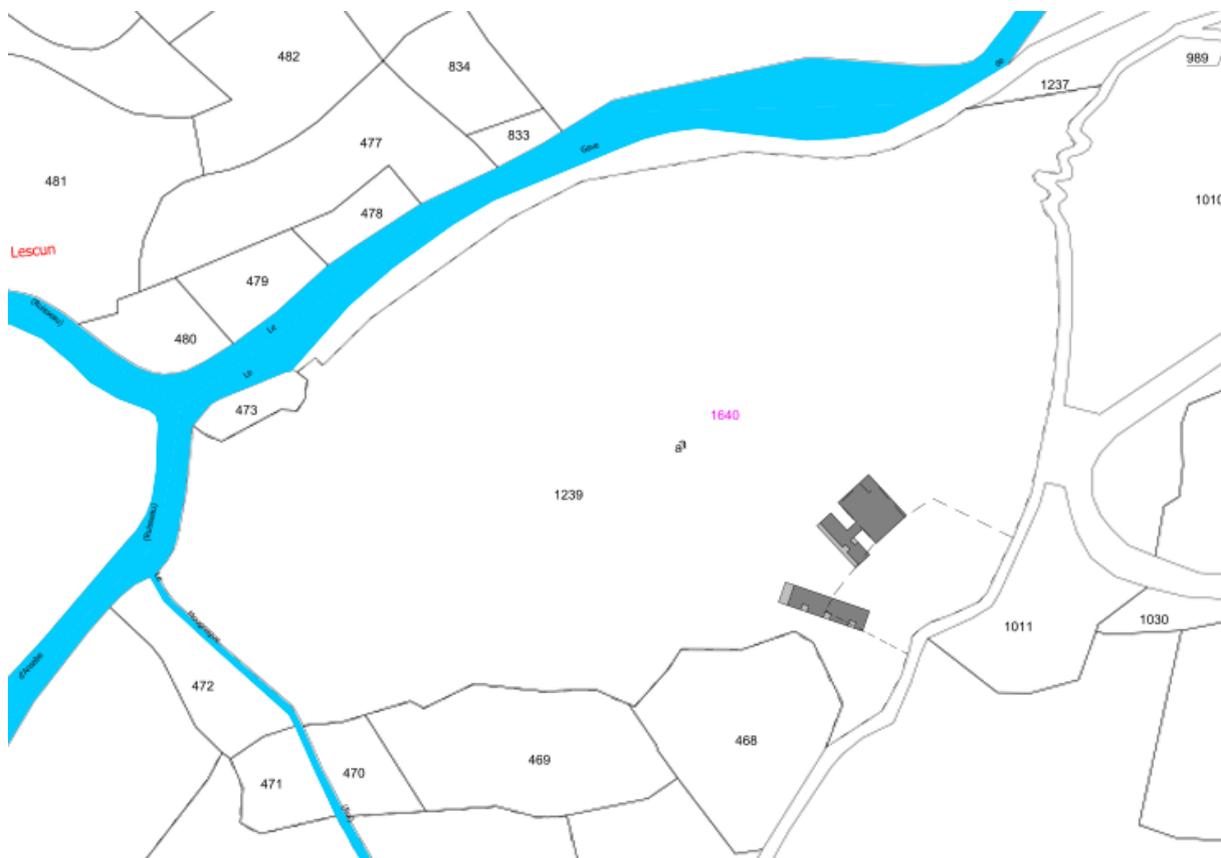
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



CONTRAINTE(S) D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Comune au RNU

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

DESCRIPTION DU PROJET

- **Activité à créer** : ~~OUI~~ / **NON**

Si oui :

Préciser l'activité : Camping existant

- Bâtiment déjà existant : **OUI** / ~~NON~~
- Besoin en assainissement autonome OUI / NON
- Présence des réseaux (AEP, électricité) à proximité immédiate ? OUI / NON
- Justification du projet : Zoner un camping existant

Description par le porteur de projet OUI (COURRIER CONCERTATION) / NON
Camping existant

- Besoin en emprise (en m²) : aucun, activité déjà existante
- Plan de masse du projet : aucun.